

**Vous avez le droit
au respect,
nos collaborateurs
aussi.**



**Nous avons à coeur de vous rendre
le meilleur service possible**

**Insultes, menaces, remarques blessantes,
paroles violentes, provocations verbales
ou physiques sont punies par la loi.**

Ces infractions sont passibles de peines :

- ▶ article 222-13 (violences)
 - ▶ article 222-33-2-2 (harcèlement moral)
 - ▶ article 222-16 (appels téléphoniques malveillants).
- du Code Pénal.

mainetloire.msa.fr



L'essentiel & plus encore